

13 sep 2013 -12:02

Appartient à Conseil des ministres du 13 septembre 2013

## Octroi d'une intervention financière pour l'Union générale des infirmiers de Belgique

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer une intervention financière à l'Union générale des infirmiers de Belgique, dans la cadre du plan d'attractivité de la profession d'infirmier.

Le Conseil des ministres a décidé d'octroyer une intervention financière de 350.000 euros pour l'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB). Ce financement est destiné à couvrir les frais de fonctionnement de l'UGIB et des associations de praticiens de l'art infirmier qu'elle réunit pour la préparation de réunions et la participation à celles-ci ainsi que pour la concertation relative à l'exercice de la profession. Le Conseil des ministres peut en effet soutenir, via un arrêté royal, des initiatives qui stimulent la profession d'infirmier, notamment en matière de conditions d'exercice, d'éducation, de qualification, de financement, mais aussi d'amélioration qualitative des soins et des concertations avec d'autres professionnels.

*Projet d'arrêté royal fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'Institut national d'assurance maladie-invalidité octroie une intervention financière pour le fonctionnement de l'Union générale des infirmiers de Belgique.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>